



Le CONCHYLIEN

Bulletin Municipal du 1er JANVIER 2020

Lettre du Maire

Sommaire

Lettre du Maire	1
Infos Comité des Fêtes Lettre du Maire (suite)	2
Elections municipales	3
Etat Civil informations diverses	4

ATTENTION

**à compter du 6
janvier**

Modification des
jours de collecte
des déchets
ordures ménagères
le lundi

Tri **le mardi** des
semaines paires
*Les poubelles sont à
sortir la veille au
soir*

C'est la soixante seizième et dernière fois que je m'adresse à vous à travers « La lettre du Maire » pour vous informer sur les projets en cours ou à venir de la commune, son évolution, sa vie et également vous adresser les mises en garde nécessaires à la vie en communauté.

Je suis né dans ce village et j'ai été bercé dans la gestion municipale. Mon grand-père, puis mon père ont été tour à tour conseillers municipaux, mon père adjoint au maire de 1971 à 1981. J'ai également été sapeur-pompier volontaire durant 27 ans, membre du Comité des Fêtes dès sa création en en assurant la présidence de 1989 à 1995 et parallèlement conseiller municipal en 1983 et adjoint au maire jusqu'en 1989. Une pause est intervenue de 1995 à 2001, puis j'ai été élu Maire en 2001, soit à ce jour 19 ans de mandat au sein de cette municipalité.

Durant ces trois mandats, je me suis efforcé avec le Conseil Municipal, de gérer au mieux notre collectivité. Certes, nous n'avons certainement pas répondu à l'ensemble de vos attentes. Des urgences, des aléas nous ont contraints à repenser et modifier certains projets au détriment d'autres.

En juillet 2001, les inondations nous ont contraints à réaliser des travaux non prévus au plan de charge. Nous avons fait procéder au curage de la Marlière. Les passages sous les routes ont été doublés et abaissés. Le réseau pluvial a été complètement repensé et reconstruit de la rue de Flandres à la Marlière. Par la suite, la construction d'un caniveau rue du Sagnier a pérennisé l'écoulement des eaux.

Le réseau d'eau potable, datant de 1934, a, quant à lui été transformé d'une part, par le remplacement des branchements et liaisons en plomb et d'autre part, par le renforcement de 3200 m de canalisations incluant le remplacement de la canalisation entre le puits et le château d'eau. A cela, s'ajoute la réalisation de l'assainissement collectif (réseau et station) dont les travaux se sont étalés sur un an et demi.

L'éclairage public a été amélioré et il a été procédé au renforcement d'une partie du réseau basse tension afin d'offrir à tous une fourniture électrique constante.

Notre ancien bureau de poste a été transformé en logement locatif.

L'augmentation de la population et par conséquent des effectifs scolaires, nous ont amenés à ouvrir une nouvelle classe dans la salle du conseil de la mairie, puis à l'ouverture d'une cantine au sein de la salle polyvalente. Il ne pouvait s'agir que d'une solution provisoire, car ces nouveaux aménagements compliquaient la tenue des réunions du Conseil Municipal, des élections mais aussi les célébrations des mariages.

C'est dans ce contexte que les travaux de construction d'une maison médicale, salles de classe, salle de périscolaire, chaufferie ont été menés plus rapidement que prévu. Leur achèvement est programmé en 2020, ce projet initié, avec l'achat de la propriété Van Maël, aura mis 14 ans avant de se concrétiser.

INFOS COMITE DES FETES

Une quarantaine de Conchyliens se sont retrouvés, le jeudi 21 novembre 2019, pour la traditionnelle soirée Beaujolais. Autour d'un copieux buffet de charcuterie, chacun a pu passer une soirée en toute convivialité.

L'arbre de Noël s'est déroulé samedi 7 Décembre 2019. Une cinquantaine d'enfants, accompagnés pour certains de leurs parents, ont pu assister à un spectacle « La comédie magique de Philippe » avec ses tours de magie, des jeux, de la danse, la visite du Chat botté et l'arrivée du Père Noël sous la neige.

Après le goûter servi, des friandises ont été distribuées aux enfants.

Merci aux membres du Comité des Fêtes qui ont été présents et actifs, ainsi qu'aux conseillers municipaux qui sont venus nous aider pour cet après-midi.

Lettre du maire (suite)

A l'issue des travaux, il sera procédé au déménagement. La salle de conseil pourra ainsi retrouver sa fonction initiale et le secrétariat de mairie sera quant à lui, installé dans les nouveaux locaux, de plein pied le rendant accessible à tous.

Hormis ces importants chantiers, il nous a fallu également entretenir le patrimoine communal: pour l'église : toiture et parking; pour la salle polyvalente : réfection du parking, plafond, mise en peinture et remplacement des portes et fenêtres; pour la mairie et école : toiture et chéneaux, sol des classes et enfin au cimetière : réfection des murs, construction d'un columbarium.

A ce jour, les seuls emprunts restants à rembourser sont ceux liés au budget de l'eau et à l'assainissement et ils sont pris en charge par les taxes prélevées sur les factures d'eau.

En mars 2020, les élections municipales mettront un terme à mon troisième et dernier mandat de maire. Une décision de longue date, en effet si les fonctions de maire procurent beaucoup de satisfactions, elles sont énergivores et chronophages car un moment associées à mon activité professionnelle.

Je n'ai pu consacrer autant de temps que je l'aurais souhaité à ma famille. J'aspire désormais à voir grandir mes petits-enfants.

Je laisse le soin à d'autres de mener à bien les travaux en cours, certainement avec une vision différente, de nouvelles idées, afin de maintenir une certaine douceur de vivre dans ce village cher à mon cœur. L'unique but est de continuer à faire évoluer notre village dont la population en 20 ans, s'est accrue de près de 40 %.

C'est avec le plus grand plaisir que je vous souhaite un joyeux Noël et vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année 2020, avec l'espoir qu'elle soit propice à la réalisation de tous vos désirs.

YVES LEMAIRE
Maire de Conchy Les Pots

L'année 2020 commencera le Samedi 1er Février avec la soirée :

« Un village, un spectacle »

en partenariat avec la Communauté de Communes du
Pays des Sources

Le Coach : comédie à 4 personnages

Patrick Marmignon souffre d'une maladie rare : il est trop gentil. Tout le monde profite de lui : sa mère abuse de son temps, sa sœur de son argent et son patron de sa b o n n e v o l o n t é . Il partage son bureau avec Vanessa, une jolie jeune femme dont il est éperdument amoureux.

Malheureusement, celle-ci ne voit en lui qu'un confident à qui elle raconte ses histoires amoureuses. Un jour où il est particulièrement déprimé, Patrick lit une annonce vantant les mérites d'Assuérus Chêne, un coach personnel réputé. Patrick prend son courage et son chéquier à deux mains et décide de l'engager. À partir de cet instant, plus rien ne sera comme avant dans la vie de Marmignon...

Et les vrais ennuis commencent !
Succès Avignon. Plus de 1500 représentations. Adapté au cinéma avec Richard Berry et Jean Paul Rouve.

Les places sont limitées.

**Les réservations sont à faire auprès de la
Communauté de Communes du Pays des Sources .**

**Le Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de
fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour
l'année 2020.**

**Pour le Comité
Le Président
THOMAS BLANCHARD**



ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

Sont électeurs :

Les nationaux français et européens résidant en France et dans la commune depuis 6 mois, jouissant de leurs droits civiques et politiques, âgés de 18 ans révolus à la date du 15 mars et ayant satisfait à leurs obligations du service national.

Les contribuables de la commune (inscrits au rôle pour la 2nde fois)

Les **listes électorales seront closes le 7 février 2020** ; inscription sur internet : service-public.fr ou en mairie.

Sont éligibles :

Les électeurs inscrits sur la liste de la commune.

Déclaration de candidature :

Elle est obligatoire au 1^{er} tour pour tous les candidats et au 2nd tour pour ceux qui ne se sont pas déclarés au 1^{er} tour dans le cas où le nombre de candidats au 1^{er} tour était inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée sur des listes complètes ou non. La parité n'est pas obligatoire.

La déclaration de candidature est déposée par le candidat ou un mandataire désigné **avant le jeudi 27 février 2020**, 18 heures pour le 1^{er} tour, et éventuellement avant le mardi 17 mars 2020, 18 heures pour le 2nd tour.

La déclaration est déposée en Préfecture ou en Sous Préfecture.

La date d'ouverture des candidatures n'est pas encore fixée.

Les élections :

Le nombre de candidats à élire est de 15 conseillers. Les suffrages sont décomptés individuellement.

Au 1^{er} tour le candidat doit réunir la majorité absolue des suffrages exprimés (la moitié des voix plus une) et un nombre de voix égal au $\frac{1}{4}$ des électeurs inscrits.

Au 2nd tour les élections se déroulent à la majorité relative.

Les électeurs peuvent rayer des noms, ajouter des candidats déclarés, voter pour une liste incomplète **sans dépasser le nombre de 15**

Elections du maire et des adjoints :

Le maire et les adjoints sont élus par les conseillers municipaux au scrutin secret à la majorité absolue (2 premiers tours) et à la majorité relative au 3^{ième} tour.

Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements complémentaires peuvent s'adresser à la Mairie.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

RAPHAEL VAILLANT

Né à Compiègne le 10 Octobre 2019

*

Emma, Marie-Josée, Anna DE LUCIA

Née à Compiègne le 25 Octobre 2019

*

Méline ,Christine ,Alicia DE LUCIA

Née à Compiègne le 26 Octobre 2019

*

Maël, Jean-Louis, Léonce RODRIGUES

Né à Compiègne le 7 Novembre 2019

*

DECES

Anne-Marie, Hortense, Emilienne
FOURNIER

Épouse RAOUL DES ESSARTS

PERMANENCE DU CONSEILLER DEPARTEMENTAL

Patrice FONTAINE, votre conseiller
départemental est à votre écoute lors
d'une permanence

sans rendez-vous
chaque **3ème Mercredi du mois**

À la Mairie de RESSONS SUR MATZ
de
10heures à 11heures

HORAIRES MAIRIE

MARDI ET JEUDI
14 HEURES -18 HEURES
SAMEDI
10 HEURES - 12 HEURES

10

Fermeture du 23 décembre au 6 janvier inclus

Réouverture le 7 janvier

INFOS UTILES

URBANISME

NOUVELLE CONSTRUCTION LES DEMARCHES A ENTREPRENDRE

Vous avez pour projet d'agrandir votre habitation, d'installer une fenêtre de toit, de transformer un bâtiment en habitation, de modifier une façade etc..

Avant d'entreprendre votre projet, il est obligatoire de recueillir une autorisation administrative (arrêté du Maire). Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'Urbanisme.

Toute demande doit être déposée au service de l'urbanisme (mairie) deux à cinq mois, selon la nature de vos travaux, avant leur commencement . La Mairie représente votre guichet unique pour obtenir les renseignements, les formulaires à déposer, les pièces complémentaires et le montage de votre dossier

Pour ceux qui auraient exécuté des travaux sans autorisation, n'attendez pas les poursuites pénales

Horaires de la bibliothèque intercommunale:

Place de la gare à Boulogne-la-Grasse

Mercredi de 14h30 à 16h30

Bulletin municipal tiré en 285 exemplaires.

Comité de lecture:

LEMAIRE Yves, PINSSON Marie-Christine,
CHAUMETTE Catherine

Mise en page : LEMAIRE Yves

Responsable de la publication : LEMAIRE Yves